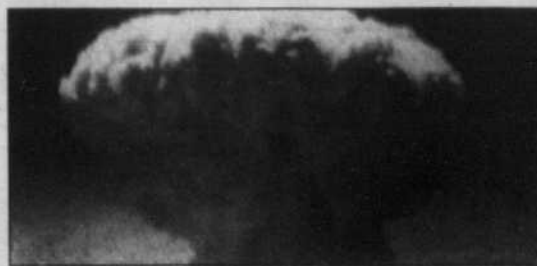


COUR SUPRÊME

Vers une prudence excessive des ombudsmen

Page B 5



À LA UNE, HIER

La bombe atomique a détruit 60 pour cent de Hiroshima

Page B 6

C A H I E R
B

PERSPECTIVES

WAL-MART



PASCAL RATTHÉ LE DEVOIR

Un Wal-Mart en banlieue de Montréal: la bataille syndicale contre la chaîne américaine prend la forme d'une lutte symbolique contre une figure emblématique de cette conjoncture défavorable qui afflige le syndicalisme depuis les années 80.

Le syndicalisme québécois dans des sables mouvants

S'il demeure numéro un en Amérique du Nord, il est confronté à une conjoncture défavorable

TOMMY CHOUINARD

Québec — La surprenante accréditation syndicale des employés du Wal-Mart de Saguenay donne l'impression que le syndicalisme québécois vit des jours fastes. Gare aux apparences. En réalité, le syndicalisme québécois, s'il demeure numéro un en Amérique du Nord, est confronté à une conjoncture défavorable mais aussi à de sérieuses critiques. A preuve, le jour même de l'accréditation syndicale du Wal-Mart, l'aile jeunesse du Parti libéral proposait un débat sur l'abolition de la formule Rand qui oblige tous les employés d'une entreprise syndiquée à payer des cotisations, qu'ils soient membres ou non du syndicat.

«Les syndicats sont sur la défensive», croit Jacques Rouillard, professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal. Selon l'auteur du livre *Le Syndicalisme québécois: deux siècles d'histoire* (Boréal), la campagne de syndicalisation des Wal-Mart vise certes à améliorer les conditions des employés et à grossir les rangs des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC, affiliés à la FTQ), mais elle a aussi — et surtout — pour objectif d'éviter une réduction des salaires et de conditions des travailleurs des entreprises syndiquées qui évoluent aussi dans le secteur du commerce de détail et qui peuvent difficilement tenir tête au géant américain. Parallèlement, une «mouvance néolibérale» représentée cette semaine par l'aile jeunesse du PLQ, mais aussi par le gouvernement Charest cet automne, tente de réduire l'influence des centrales syndicales, qui est déjà beaucoup moindre que dans les années 60 et 70, note M. Rouillard.

«Les syndicats essaient de résister à un recul du

syndicalisme», résume-t-il. Le pouvoir d'achat des syndiqués a diminué au cours des 20 dernières années, alors que le taux de croissance des salaires des conventions collectives est légèrement inférieur à l'inflation depuis quatre ans, illustre M. Rouillard dans son livre. Le taux de syndicalisation, c'est-à-dire la proportion des travailleurs qui sont membres en règle d'un syndicat parmi l'ensemble de la main-d'œuvre, a chuté de 4,5 % depuis le début des années 90 pour atteindre 37,5 % en 2002. Une statistique plus positive, et généralement utilisée par les centrales syndicales, démontre que le taux de présence syndicale — la proportion des salariés régis par des conventions collectives — s'élève à 41,2 % en 2003.

L'expansion du travail précaire et le recours plus grand à la sous-traitance, qui vise le plus souvent à échapper aux obligations contenues dans les conventions collectives, met des bâtons dans les roues des syndicats, observe également M. Rouillard. A cela s'ajoute le déclin du secteur manufacturier, là où se trouve la clientèle traditionnelle des syndicats. Bref, la conjoncture actuelle n'a rien de très réjouissante.

«L'avenir du syndicalisme se trouve dans le secteur tertiaire privé, qui comprend le commerce de détail», affirme Michel Grant, professeur en relations de travail à l'Université du Québec à Montréal. Les syndicats l'ont bien compris en s'attaquant au champion du secteur. La bataille contre Wal-Mart prend même la forme d'une lutte symbolique contre une figure emblématique de cette conjoncture défavorable qui afflige le syndicalisme depuis les années 80.

La résistance des syndicats contre Wal-Mart n'a pas commencé officiellement au Québec, mais bien en Californie. Les 59 000 travailleurs de l'alimentation de cet État, affiliés aux TUAC (en anglais: United Food and Commercial Workers), ont tenu une grève de cinq mois l'année dernière lorsque leurs employeurs ont exigé des diminutions salariales importantes en raison de l'implantation de quelques dizaines de Sam's Club, les hypermarchés de Wal-Mart. Malgré le débrayage massif, les TUAC n'ont eu d'autre choix que d'accepter des conditions salariales moindres.

«Les syndicats essaient de résister à un recul du syndicalisme»

C'est alors que les TUAC américains, avec leurs collègues canadiens, se sont tournés vers le Québec et d'autres provinces canadiennes comme la Saskatchewan, où les lois du travail sont plus favorables, pour ébranler le géant américain et créer un effet d'entraînement, raconte Jacques Rouillard. Une douzaine de Wal-Mart font maintenant l'objet d'une campagne de syndicalisation de la part des TUAC. L'accréditation syndicale obtenue au Wal-Mart de Saguenay — après que la Commission des relations de travail du Québec eut constaté que le nombre de cartes d'adhésion au syndicat représentait la majorité des employés — représente une étape importante. D'autant plus qu'il pourrait s'agir du seul magasin syndiqué de la chaîne en Amérique du Nord. Reste maintenant à connaître la réaction de Wal-Mart, qui analyse présentement la décision.

«Il y a une nécessité objective à ce que le mouvement syndical soit présent dans le secteur des services, en particulier chez Wal-Mart. C'est l'agent principal de la turbulence majeure dans la vente

au détail. S'il n'y a pas le développement de contrepois, c'est tout le secteur qui est mis en péril», affirme Gerald Larose, ancien président de la CSN et professeur à l'École de travail social de l'UQAM.

Le commerce de détail, particulièrement dans l'alimentation, est déjà en plein bouleversement. Les 300 syndiqués (TUAC) des Super C de Beauport et de Neufchâtel et le Marché Extra de Lévis sont en grève depuis vendredi dernier. Le motif du déclenchement de ce moyen de pression? L'employeur Métro Richelieu souhaite réduire les coûts de main-d'œuvre. La présence de succursales de Wal-Mart à Beauport, à Québec et à Lévis n'est pas étrangère à ce conflit de travail.

Pendant que les syndicats tentent de gagner du terrain dans le commerce de détail, l'aile jeunesse du Parti libéral lance un débat sur l'abolition de la formule Rand dans le cadre de son congrès, qui se tient ce week-end à Trois-Rivières.

Les mandarins du PLQ leur conseilleront probablement, en coulisses, de rejeter une telle proposition controversée. Au cabinet du ministre du Travail Michel Després, on assure que «le gouvernement n'a pas ce projet-là dans ses plans». «Si le gouvernement provincial proposait de voter une loi dans ce sens-là, ce serait la guerre», lance Jacques Rouillard.

C'est que la formule Rand est intimement liée au développement du syndicalisme québécois. L'histoire commence en 1945, lorsqu'une dizaine de milliers de travailleurs des usines Ford de Windsor, en Ontario, déclenchent une grève afin que tous les employés deviennent membres des syndicats. Pour résoudre le conflit, le gouvernement propose un arbitrage avec sentence exécutoire.

VOIR PAGE B 2: SYNDICALISME

PERSPECTIVES



Grand amateur de guitare, John Kerry a gratté quelques notes, jeudi, à Jefferson City, dans le Missouri où il était en tournée.

MIKE SEGAR REUTERS

Campagne électorale

Haro sur Kerry

PASCAL RICHÉ

Washington — Depuis quelques jours, John Kerry est la cible d'une campagne vicieuse. Des vétérans du Vietnam, dans un spot télévisé et dans un livre à paraître, *Inapte au commandement*, remettent en cause son héroïsme pendant la guerre. Kerry, disent-ils, a menti sur ses trois blessures (il s'en serait même infligé deux), il aurait gagné sa «silver star» en tuant un adolescent en train de s'enfuir, etc. Le livre était hier en tête des commandes au classement du libraire en ligne amazon.com...

Tous les yeux se sont évidemment tournés vers Bush et son équipe de campagne. L'opération est en effet en partie financée par un promoteur immobilier de Houston, Bob Perry, qui a fourni 100 000 \$ à l'association Swift Boat Veterans for Truth. Par ailleurs, l'attaque est très similaire à celles qu'avait dû subir un autre héros du Vietnam, John McCain, lorsqu'il affrontait George W. Bush lors des primaires républicaines de l'an 2000. La Maison-Blanche a donc décidé de se démarquer du spot diffamatoire: «Nous avons déjà dit très clairement que nous ne remettrons pas en doute le passé d'ancien combattant de John Kerry au Vietnam», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, qui en a profité pour dénoncer «des activités financées par de l'argent non autorisé».

Bush est en effet la première victime de campagnes hostiles menées par des associations «indépendantes». Moveon.org, un groupe en partie financé par le milliardaire George Soros, a réalisé plusieurs spots pour dénoncer la politique du président américain.

«Malhonnête»

Le sénateur John McCain, qui fait campagne pour Bush mais qui est un ami de John Kerry, a volé au secours de ce dernier, dénonçant un spot «malhonnête et déshonorant». Pense-t-il que la Maison-Blanche puisse être derrière cette campagne? «J'espère que non, mais je ne sais pas», a répondu celui qui semble toujours soutenir Bush comme la corde soutient le pendu. Ancien prisonnier de guerre au Vietnam, McCain est un des orateurs attendus de la convention républicaine, qui se tiendra à la fin du mois à New York.

La campagne électorale prend une tournure plus féroce. Jeudi, pour la première fois, Kerry s'en est pris à l'attitude manifestée par Bush le matin du 11 septembre 2001, alors que les deux tours du World Trade Center avaient été frappées. Dans son film-pamphlet *Farhenheit 9/11*, Michael Moore a retrouvé une vidéo montrant Bush l'air hagard, continuant pendant sept minutes de lire un livre pour enfants dans la classe d'une école de la Floride. «Pour commencer, a déclaré jeudi Kerry devant des journalistes de Washington, si j'avais été en train de lire un livre à des enfants et que mon conseiller m'avait murmuré à l'oreille que l'Amérique est attaquée, j'aurais dit très poliment et très gentiment à ces enfants que le président des États-Unis avait quelque chose à faire», a-t-il grincé. Piquée au vif, l'équipe de campagne de Bush a chargé Rudy Giuliani, ancien maire de New York et héros des journées qui ont suivi le 11 septembre, de mener une contre-offensive: «John Kerry doit être bien frustré s'il est obligé d'avoir recours à des attaques mesquines basées sur les conseils de Michael Moore», a déclaré Giuliani, dressant le portrait d'un Kerry «incapable de décider» et soulignant les flottements des positions du démocrate sur l'Irak.

Les deux candidats ont labouré toute la semaine les swing states, les États qui n'ont pas encore basculé dans un camp ou un autre (le candidat qui arrive en tête d'un État rafle tous les «grands électeurs» de cet État, qui éliront le président).

Dans ces États, l'économie est clairement la variable la plus importante pour gagner. Dans l'Iowa, John Kerry a présenté une liste de 200 patrons qui le soutiennent. Dans l'Ohio et le Michigan, Bush a vanté le retour de la croissance et tenté de vendre son projet de rendre les horaires de travail plus flexibles. Mais dans des États souvent fortement syndiqués, le thème de la flexibilité ne fait pas trop recette.

Les chiffres de l'emploi, publiés hier, ne sont pas non plus venus faciliter la tâche du président américain: en juillet, la croissance n'a réussi à créer que 32 000 emplois, bien en deçà de ce qui était espéré.

Au-delà des mythes

Les États-Unis, c'est la gauche!

John Kerry se sent obligé de rappeler que la bannière étoilée n'appartient à aucune idéologie mais au peuple américain

ANTOINE ROBITAILLE

Dans les deux dernières décennies, le conservatisme aux États-Unis n'a cessé de gagner du terrain. Au point où l'expression *liberal* — «de gauche» en anglais — est devenue une insulte susceptible de coûter le pouvoir à ceux qui s'y risquent. Même le candidat à la présidence Howard Dean hésitait à se proclamer ouvertement *liberal*, une timidité que le cinéaste Michael Moore lui avait reprochée l'hiver dernier, pendant les primaires. C'est, entre autres, pour cette raison que Moore lui avait préféré le général Wesley Clark qui, lui, n'hésite pas à revendiquer l'étiquette, «même à la télévision».

Cette honte de soi de la gauche américaine doit cesser, affirment maintenant en chœur plusieurs intellectuels et anciens hommes politiques démocrates, à l'approche de l'élection fatidique du 2 novembre 2004. Il s'agit de George McGovern, candidat démocrate à la présidence de 1972 contre Nixon, de Robert Reich, ancien secrétaire au Travail de Bill Clinton, et de Mario Cuomo, ancien gouverneur de l'État de New York. Trois personnalités qui viennent chacun de publier des essais tentant de ranimer la flamme de gauche.

Nation conservatrice?

John Kerry, lors de son discours d'acceptation qui clôtura la convention démocrate de la semaine dernière, s'est senti obligé d'affirmer que «notre drapeau n'appartient à aucun président, à aucune idéologie et à aucun parti politique».

Il appartient au peuple américain», phrase qui en dit long sur le succès des conservateurs américains à faire s'équivaloir identité américaine et conservatisme. Même qu'un des essais politiques qui se sont le plus vendus ces dernières années est *Treason*, un pamphlet virulent de la commentatrice politique de droite Ann Coulter. Le titre dit tout: selon elle, en substance, les intellectuels de gauche trahissent les États-Unis et leurs traditions. L'Amérique serait essentiellement de droite.

Le thème n'est pas nouveau, bien qu'il se présente différemment. Le célèbre sociologue Werner Sombart, en 1906, avait tenté de répondre à une question de taille: «Pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme aux États-Unis?» Sa réponse: Il faisait ressortir une demi-douzaine de facteurs ayant joué contre le socialisme: une mobilité sociale radicale, une grande diversité ethnique dès la fondation; pas de passé féodal; des frontières ouvertes et beaucoup de territoire; enfin, le sociologue soulignait que le suffrage universel avait été acquis très tôt.

Toutes choses, disait Sombart, qui rendaient les Américains naturellement méfiants à l'égard des solutions étatiques. Aux problèmes collectifs, comme Tocqueville l'avait aussi fait remarquer, les États-Uniens ont développé le réflexe de passer par des associations, ce

qu'on appellerait, dans le jargon d'aujourd'hui, la «société civile».

Gauche au plancher

Mais revenons à aujourd'hui, où les démocrates ne contrôlent plus aucune «branche» du pouvoir aux États-Unis. Où le dernier projet démocrate à savoir sociale, celui des Clinton d'instaurer une assurance maladie, a été rejeté durement. Ce président démocrate a en fait gouverné passablement au centre-droite, notamment lorsqu'il a été réélu. Ce président démocrate a en fait gouverné passablement au centre-droite, notamment lorsqu'il a été réélu. Ce président démocrate a en fait gouverné passablement au centre-droite, notamment lorsqu'il a été réélu. Ce président démocrate a en fait gouverné passablement au centre-droite, notamment lorsqu'il a été réélu.

Une question de taille: «Pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme aux États-Unis?»

La gauche est au plancher aujourd'hui, mais selon l'ancien candidat démocrate, tout cela est fondé sur un grand oubli: les Américains qui se disent «hostiles au libéralisme ne savent tout simplement pas quel est le réel bilan de cette philosophie dans ce pays». Il n'y a peut-être jamais eu de socialisme américain ailleurs que dans les marges, mais «les solutions de gauche n'ont pas manqué», insiste McGovern. «A peu près tous les mouvements qui ont fait progresser ce pays ont proposé des avenues qui ont d'abord été rejetées par les conservateurs et par la suite, ces solutions ont souvent été acceptées par eux.» Il cite: «le «medicare» [forme d'assurance maladie], la sécurité sociale, l'électrification rurale, les

droits civils, l'aide à l'éducation, les mouvements de protection de l'environnement, les mesures de garantie de prêts bancaires, et la liste est plus longue encore».

La thèse de McGovern est que le libéralisme remonte tout droit aux pères fondateurs des États-Unis, qu'elle traverse l'histoire des États-Unis et qu'il faut cesser d'en avoir honte. McGovern refuse toutefois d'affirmer que le conservatisme n'est pas américain. Non, il estime même que la dialectique entre le libéralisme et le conservatisme est féconde: «Cette tension créatrice, c'est le génie de notre système politique», dit celui qui se revendique des Jefferson, Jackson, Woodrow Wilson et Roosevelt.

L'essai de Mario Cuomo, *Why Lincoln Matters, Today More Than Ever*, lui, rappelle à quel point Lincoln, pourtant fondateur du Parti républicain, a eu des positions qui rejoignent celle des *liberal* d'aujourd'hui. Cuomo imagine même un discours au Congrès de 2004 qu'il aurait pu prononcer Lincoln, où il aurait refusé la guerre préventive, les baisses de taxes, etc., bref, tout le programme de Bush.

Rad-Con c. trad-cons

Au reste, les conservateurs sont-ils toujours les mêmes? Pas selon Robert Reich. «Ils sont devenus des radicaux-conservateurs, ou des rad-cons, si vous préférez», lance-t-il dans son essai intitulé *Reason*, qui constitue en soi une réplique à celui d'Ann Coulter. Pour Reich, les rad-cons, dont font partie le président Bush et son entourage, sont plus idéologiques

que leurs ancêtres conservateurs traditionnels — ou trad-cons — dans leurs ambitions sociales.

Les rad-cons ne se préoccupent pas tellement du déficit de l'État, car ils baissent les taxes en temps de guerre; aussi, ils méprisent la prudence et les «précédents» (dans un sens juridique) et ils ont perdu le sens de la civilité du débat (*Treason*, encore). «Lorsqu'ils discutent, ils cherchent à assassiner».

Robert Reich plaide donc pour qu'on retrouve la voix de la raison, de la logique, du bon sens, de la solidarité. Il affirme — un peu comme McGovern — mais chiffres d'un sondage à l'appui, que l'étiquette *liberal* a peut-être mauvaise presse, mais que si l'on demande aux Américains de prendre position dans plusieurs domaines, ils s'avèrent de façon surprenante *liberal*. C'est une sorte de nouvelle majorité silencieuse: 66 % d'entre eux seraient prêts à payer plus de taxes pour les écoles défavorisées, 80 % considèrent que les grandes entreprises ont trop de pouvoir. Reich affirme qu'une majorité d'Américains préféreraient que l'État s'intéresse à la moralité dans les *boardrooms* plutôt que dans les *bedrooms*; bref, qu'ils suivent ce qui se passe dans les grandes compagnies plutôt que dans les chambres à coucher.

Comment s'en sortir? demande Reich. En s'organisant de façon passionnée, «c'est ce que nos adversaires ont réussi». Mais rien n'est perdu, dit-il. «Au contraire, nous allons gagner.»

Le Devoir

SYNDICALISME

SUITE DE LA PAGE B 1

Un juge de la Cour suprême, Ivan Cleveland Rand, est chargé du dossier. En janvier 1946, il propose une formule qui, plus tard, portera son nom: comme l'ensemble des travailleurs bénéficient des gains obtenus par le syndicat lors des négociations, tous doivent désormais verser une cotisation syndicale, qui est retenue à la source par l'employeur, décrète-t-il. En contrepartie, des pénalités sévères sont imposées si les syndicats déclenchent une grève illégale. Cette formule s'ajoute alors à une nouvelle loi qui oblige les patrons à négocier de bonne foi avec les travailleurs qui veulent se syndiquer.

Dans les lois du travail

Lentement, très lentement, la formule Rand s'impose dans les conventions collectives. «Elle est fortement combattue dans les années 50», rappelle l'historien. Plus tard, cette formule est intégrée dans les lois du travail. Au Québec, le gouvernement péquiste l'intègre en 1977.

Aujourd'hui, la formule Rand est toujours aussi importante. «Ça donne une stabilité à l'organisation syndicale, car le syndicat est assuré d'une source de revenus à peu près constante et importante», explique Jacques Rouillard. La formule Rand explique en partie le fossé entre le taux de syndicalisation du Canada (32 %) et celui des États-Unis (13,9 %), où cette formule est illégale.

Le président de la commission jeunesse, Simon Bégin, estime malgré tout avoir un «préjugé favorable» pour l'abolition de la formule Rand. «Le vrai débat sur la liberté syndicale n'a jamais eu lieu au Québec», lance Réjean Breton, professeur de droit du travail à l'Université Laval. M. Breton, dont l'un des étudiants est Simon Bégin, est très critique à l'égard des syndicats, leur reprochant de protéger les travailleurs les moins compétents au détriment de ceux qui le sont davantage et de miner la hausse du niveau de vie. Son discours virulent détonne dans le monde universitaire.

Dans un Québec sans formule Rand, la compétence, plutôt que l'ancienneté, serait davantage valorisée, croit M. Breton.

Les conventions collectives continueraient d'exister, mais elles ne seraient plus qu'un «minimum au-delà duquel on peut s'entendre». Sur une base individuelle, chaque employé, qui n'aurait plus à payer des cotisations syndi-

cales, devrait négocier avec son employeur.

À l'inverse, des universitaires préconisent l'élargissement du droit à la syndicalisation devant l'expansion du travail précaire. L'année dernière, Jean Bernier, professeur au département de relations industrielles de l'Université Laval, a rendu public un rapport de 800 pages sur les «besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle». Plus du tiers de la main-d'œuvre québécoise occupe aujourd'hui un emploi atypique, c'est-à-dire sur appel, à temps partiel, à contrat, à la pique, ou pour lequel il faut œuvrer à domicile ou pour une agence de travail temporaire. L'une des recommandations du rapport vise à «mettre en place un régime-cadre de représentation collective des travailleurs non salariés afin de favoriser leur accession à une meilleure protection sociale».

Régression ou expansion?

Dans le contexte actuel, une question se pose: doit-on s'attendre à une régression ou à une expansion du syndicalisme dans les années à venir? «Ce n'est pas facile à l'heure actuelle», laisse tomber Jacques Rouillard. Le taux de syndicalisation est faible dans le secteur tertiaire privé, là où se crée la majorité des emplois. Mon expérience d'historien me dit que les bonds de syndicalisation se sont

faits quand il y a eu l'aide de la législation. Il faut que la législation donne un coup de main à l'organisation de ces secteurs-là. Mais on n'en est pas là.»

Selon Michel Grant, le gouvernement Charest a plutôt «épousé la cause patronale». En décembre dernier, Québec a adopté, sous le bâillon, des projets de loi afin de refuser le droit de syndicalisation aux responsables des garderies en milieu familial et aux familles d'accueil, de fusionner les unités d'accréditation syndicale dans le réseau de la santé et de modifier l'article 45 du Code du travail pour faciliter le recours à la sous-traitance.

«On attend toujours un tournant pour que le mouvement syndical reprenne l'offensive, mais ça ne se produit pas. Les gouvernements font toujours passer l'économie avant le social», explique Jacques Rouillard. L'enjeu est de taille, insiste-t-il. Dans son livre, l'historien note que l'amélioration du sort des travailleurs, syndiqués ou non, est liée à la vitalité du syndicalisme.

Même si la tendance nord-américaine est au recul du syndicalisme, Michel Grant croit que le syndicalisme québécois exprimera toujours une «vitalité manifeste», comme l'ont démontré les manifestations de l'automne dernier et du 1^{er} mai.

Le Devoir

Libération

PERSPECTIVES

AFGHANISTAN

Les petits gestes des « soldats de l'humanitaire »

« Harmoniser l'environnement civil avec l'objectif militaire »

L'Afghanistan, où notre journaliste a séjourné en juin et juillet, s'est imposé à notre conscience au lendemain du 11 septembre 2001. Des élections démocratiques prévues à l'automne et au printemps devraient permettre de dire si un cauchemar long de plusieurs décennies y prendra fin. Dernier article d'une série de six.

CLAUDE LÈVESQUE

Certains jours on peut voir, près de la sentinelle postée à l'entrée du camp Julien, un bambin qui attend patiemment des passants pour leur proposer ses lance-pierre joliment peints en rouge et blanc.

Les militaires ont toujours fasciné les enfants. Depuis février dernier, ceux du Groupe-bataillon du 3^e Royal 22^e Régiment de Valcartier ont effectué, à raison de 25 fois par jour, des patrouilles dans un territoire mi-urbain, mi-rural de 166 km² dans le sud-ouest de Kaboul. Règle générale, ils étaient accueillis par les sourires et les salutations enthousiastes des jeunes. En échange, les militaires distribuaient régulièrement des vivres, des crayons et d'autres fournitures scolaires aux enfants.

Ces petits gestes font partie d'un programme de coopération civilo-militaire (COCIM) financé conjointement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère de la Défense et visant, selon son responsable, le major Richard Sneddon, à « harmoniser l'environnement civil avec l'objectif militaire ».

Les secteurs d'intervention sont nombreux, comprenant notamment le creusement de puits et la rénovation d'infrastructures comme les écoles, les stations de pompage, les postes de police et les casernes de pompiers.

Au début de l'été, une trentaine de militaires œuvraient à plein temps au sein de l'équipe de COCIM du camp Julien, dont plusieurs réservistes, plus habitués que les autres à dialoguer avec les civils.

Le Groupe-bataillon vient de mener, cette semaine, sa dernière patrouille en Afghanistan. Depuis la mi-août, ses 2000 hommes et femmes sont progressivement remplacés par environ 700 autres militaires canadiens, dont la plupart appartiennent au Lord Strathcona Horse Regiment d'Edmonton. La principale mission du nouveau contingent consistera à fournir un escadron de reconnaissance à la FIAS, la Force internationale d'assistance à la sécurité créée par l'ONU après la chute des talibans et passée sous le commandement de l'OTAN en août 2003.

Le soin de patrouiller le sud de la capitale afghane incombera dorénavant à d'autres contingents, majoritairement européens. Toutefois, le programme de coopération civilo-militaire canadien se poursuivra, assure le capitaine Darren Steele, porte-parole de la Défense nationale.

Bien que certains d'entre eux contribuent à l'entraînement des membres de la nouvelle armée afghane (un rôle joué surtout par les Américains), c'est davantage avec la police que les militaires canadiens ont collaboré jusqu'ici.

En plus de leurs patrouilles quotidiennes, ils ont établi régulièrement des contrôles routiers avec des membres de cette police, nettement moins bien équipés qu'eux. Des armes et d'importantes quantités de drogue ont été saisies au cours de ces opérations.

« Nous protégeons la force en gagnant l'appui de la population locale. Nous gagnons les cœurs et les esprits en implantant des projets communautaires mo-



Les militaires distribuent régulièrement des vivres, des crayons et d'autres fournitures scolaires aux enfants.

CLAUDE LÈVESQUE LE DEVOIR

destes aux impacts importants», indiquait le major Richard Sneddon en entrevue plus tôt cet été.

Que ce soit en épaulant les gendarmes ou en interrogeant la population locale sur ses besoins concrets en matière de reconstruction, cette participation des militaires à des activités de développement leur permet donc de recueillir des renseignements qui ont une valeur militaire. Les volets humanitaire et stratégique de la présence militaire se renforcent mutuellement.

Aide humanitaire exploitée ?

Certaines organisations caritatives ont reproché aux forces armées d'exploiter l'aide humanitaire. Fin juillet, Médecins sans frontières a décidé de se retirer de l'Afghanistan, où l'organisation œuvrait depuis 24 ans. Entre autres raisons pour justifier ce départ retentissant, la direction de MSF a mentionné la confusion créée par l'implication des militaires américains de la « coalition » — à distinguer de la FIAS à laquelle participe actuellement le Canada — dans l'humanitaire et par le danger que cela représente pour son personnel.

Le 2 juin dernier, cinq volontaires de MSF ont été assassinés dans la province de Badghis (ouest), dans une attaque revendiquée par les talibans. Ces derniers avaient appelé dans un communiqué à at-

taquer les travailleurs humanitaires, qu'ils accusaient d'être inféodés à la troupe. MSF avait alors dénoncé le fait que, peu avant, l'US Army avait distribué dans certaines régions des tracts demandant à la population de lui communiquer des informations sur les talibans et al-Qaïda, ceci afin de pouvoir continuer à recevoir de l'aide humanitaire.

« Ce lien délibéré sape les fondements mêmes de l'action humanitaire [...]. Cela aboutira, au final, à des Afghans dans le besoin qui n'obtiendront aucune aide et à des distributeurs de l'aide qui seront délibérément pris pour cible », avait prévenu le communiqué de MSF.

La mise en place, début 2003 par l'armée américaine, d'équipes de reconstruction provinciale (PRT), où des militaires se chargent de projets humanitaires, avait déjà suscité de vives protestations parmi les organisations humanitaires internationales travaillant en Afghanistan.

« La consultation entre les autorités militaires et les humanitaires, qui se fait habituellement au niveau du gouverneur de la province, n'est pas très bonne », estime Paul Barker, directeur de l'antenne afghane de Care International.

« Cela varie d'une province [et d'une PRT] à l'autre », ajoute-t-il, citant un cas où des militaires américains se sont soudainement imposés pour

prendre en charge la construction d'une école, un projet que les ONG et la population locale avaient déjà mûri ensemble.

« Ça fait deux ans que nous critiquons les PRT », poursuit M. Barker, qui s'associe aux critiques formulées par MSF tout en insistant sur la distinction à faire entre la « coalition » et la FIAS.

Les militaires canadiens affirment qu'ils consultent adéquatement les organisations humanitaires, d'autant plus que l'ACDI et l'ambassade ont leur rôle à jouer dans la coopération civilo-militaire. Les Afghans signalent que la criminalité a baissé et qu'ils sont plus libres de leurs mouvements dans les secteurs où la FIAS est déployée, font-ils valoir.

« Nos gens sont très fiers d'aider les autorités afghanes à assumer leurs fonctions. Ils ont confiance de pouvoir réussir », affirme Darren Steele en guise de bilan de la mission du Groupe-bataillon de Valcartier.

Chose certaine, bon nombre d'Afghans ont aujourd'hui l'impression que, pour une fois, la communauté internationale s'intéresse à leur sort.

Le Devoir

Ce reportage a été rendu possible grâce à une contribution de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

À vendre: Nauru, îles en faillite

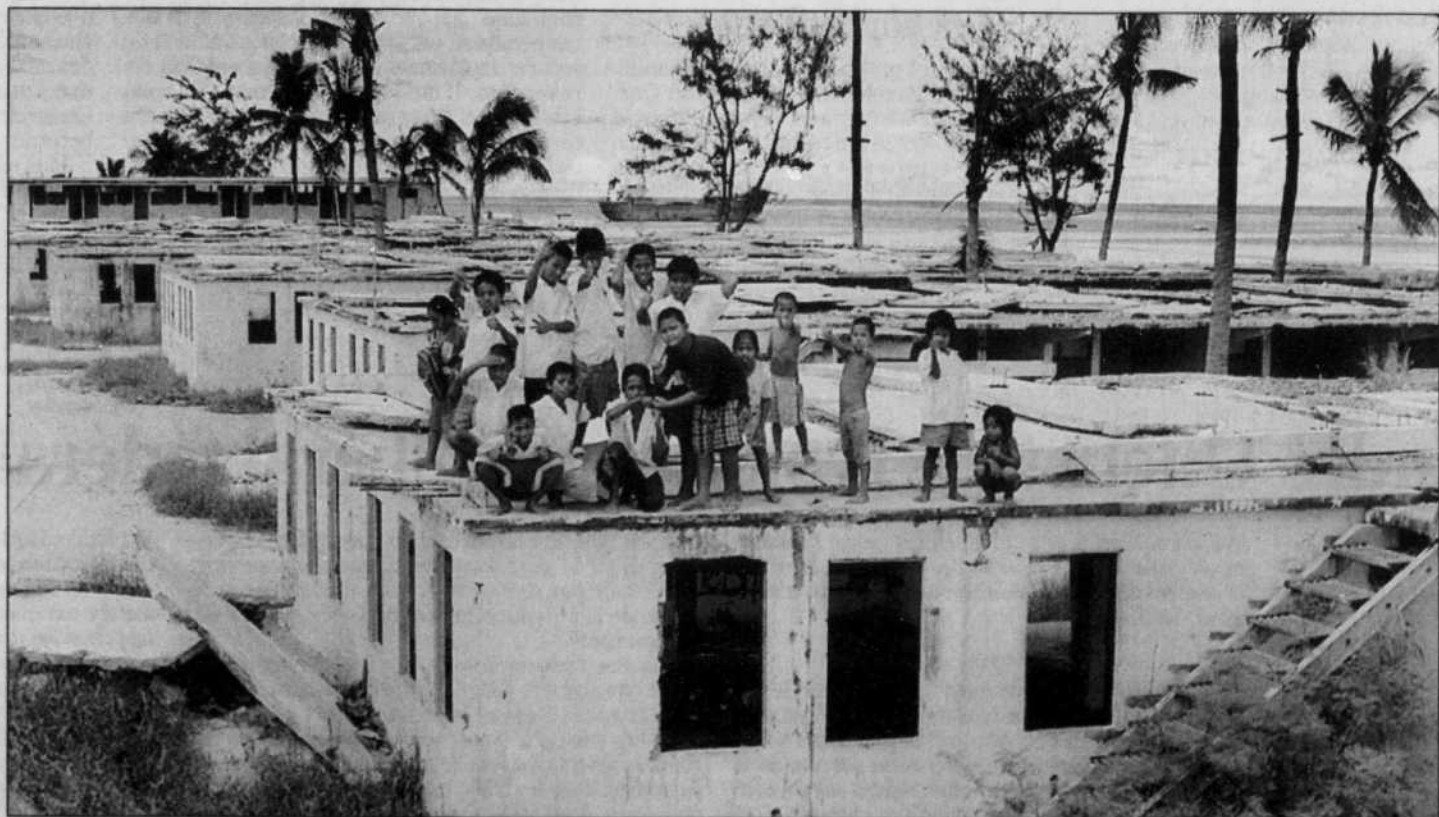
FLORENCE DECAMP

Nauru — La république de Nauru pourrait, dans les semaines qui viennent, fermer boutique. Jeter les clés à la mer et abandonner son île. Cette minuscule nation du Pacifique, accrochée comme un lampion au fil de l'équateur, n'a plus un sou en caisse mais des dettes qui s'élevaient à 169 millions de dollars. Si personne ne vient à son aide, elle pourrait devenir le premier pays de la planète à succomber à ce que l'ONG britannique Global Witness qualifie de « faillite absolue ».

Nauru fut pourtant une nation riche. Par la grâce des millions d'oiseaux qui ont déposé leurs excréments sur l'île, transformés au cours des millénaires en un phosphate de la meilleure qualité utilisé pour les engrais. Au début du XX^e siècle débute l'exploitation de ces gisements qui profiteront aux Allemands, aux Néo-Zélandais, aux Britanniques et enfin aux Australiens avant que Nauru n'accède à l'indépendance. Pendant une trentaine d'années, l'argent coule à flots. Les gouvernements successifs, à travers le Nauru Phosphate Royalties Trust, investissent dans l'immobilier. En Australie comme à Hawaii se dressent des immeubles qui portent le drapeau de Nauru, leurs loyers devront nourrir les quelque 10 000 ressortissants quand l'île aura été nettoyée de sa dernière pelletée de phosphate. De jour en jour, Nauru se creuse et ses habitants enflent.

Diabétiques et apathiques

Si gros qu'ils ne quittent pas leur véhicule pour faire leurs courses. Devant les échoppes, ils klaxonnent et le marchand chinois se précipite pour prendre commande. Si diabétiques que les médecins étrangers se disent qu'ils ne survivront pas longtemps. Avant même de savoir marcher, les enfants sont nourris au sucre des boissons rouges ou



Jeunes Nuruans sur le toit d'une maison abandonnée. L'île n'est plus qu'un désert de pierre et de corail.

TUSTEN BLACKWOOD AGENCE FRANCE-PRESSE

jaunes versées dans leurs biberons. Toute la nourriture est importée, l'eau potable également. Depuis longtemps, il ne reste plus de terre disponible pour planter un taro ou un bananier.

Nauru est une île en creux, gratée jusqu'à l'os. Un vide cerclé d'une route de 18 kilomètres que personne jamais ne parcourt à pied. Un horizon gris, fracturé de chicanes de calcaire exhumés par le travail de la mine. Un souvenir d'île. Avec le phosphate est aussi partie la mémoire. A Nauru, contrairement au reste du Pacifique, ne subsiste presque plus aucune tradition. La manne des années fastes a provoqué une boulimie de voitures, de stéréos et de réfrigérateurs qui,

une fois hors d'usage, s'entassent dans les arrières-cours; une prolifération d'appareils vidéo devant lesquels des familles apathiques avalent, du matin au soir, westerns et films de kung-fu. Presque tous propriétaires terriens, les habitants reçoivent du gouvernement une allocation mensuelle contre l'exploitation du phosphate et ne payent pas d'impôts. Pour les tâches auxquelles personne ne veut se livrer, Nauru importe de la main-d'œuvre venue des îles avoisinantes ou de Chine et des Philippines. Ainsi va la vie des Nauruans, surnommés les « émirs du Pacifique »...

En 1993, après un litige devant la Cour internationale de justice, Nauru obtient 35 millions de dol-

lars de l'Australie pour la réhabilitation des sols exploités durant la période coloniale. Trente millions supplémentaires doivent être versés sur une période de vingt ans. Ces sommes ne combleront ni le ventre de Nauru ni les caisses de son gouvernement qui dépense sans compter, investit sans réfléchir alors que les stocks s'amenuisent et que l'exploitation devient plus onéreuse, le phosphate étant plus difficile à extraire. Acculée, la minuscule République se livre au trafic. Elle vend des passeports, blanchit de l'argent sale et, en 2001, devient le géolier des prisonniers que les Australiens ne veulent pas garder sur leur sol. L'« Australian Pacific Solution »

consiste à envoyer dans les îles du Pacifique les immigrants illégaux qui tentent de débarquer en Australie. Contre 18 millions de dollars, Nauru prend livraison de 300 demandeurs d'asile, en majorité Afghans. En mars, l'Australie lui accorde 17,3 millions de dollars supplémentaires pour l'aider à réduire ses dettes, mais Nauru en doit dix fois plus à la société américaine General Electric Capital Corporation, dont l'ultimatum a expiré le 5 mai.

La faillite de Nauru est consommée. Elle n'a plus de royalties à verser à sa population, plus d'argent pour payer ses fonctionnaires ou ses importations de vivres, encore moins pour éva-

guer, comme elle le faisait auparavant gratuitement, ses malades les plus graves en Australie. Durant plusieurs semaines, les lignes de téléphone ont été coupées. Il y a quatre mois, les administrateurs judiciaires ont pris le contrôle des immeubles, hôtels et centres commerciaux que Nauru possède à Sydney et Melbourne. Si l'île ne peut rembourser sa dette à la General Electric Capital, les derniers biens de la Nauru Phosphate Royalties Trust seront mis en vente. En mai, le gouvernement avait assuré qu'il avait trouvé un groupe d'affaires indien pour assurer le sauvetage de l'île. « C'est un mirage », rétorquent les administrateurs judiciaires qui ont chassé de leurs bureaux les représentants du gouvernement de Nauru installés dans un immeuble à Melbourne. Le consulat de l'île a fermé dans la foulée.

Président destitué

Canberra ne veut plus donner que des conseils. Au président René Harris, elle avait proposé, en mai, l'envoi d'une équipe d'experts pour tenter de démêler le chaos financier et proposer un plan de gestion à long terme, assorti d'une réforme du système judiciaire. Alors que le président Harris était encore en Australie, il apprenait qu'il avait été renversé par une motion de censure... et Canberra a, une fois de plus, changé d'interlocuteur. Mais sans le phosphate, Nauru n'est plus rien. Dans la perspective de l'épuisement de ses mines, Nauru avait imaginé un départ vers une autre île, mais elle pensait alors avoir les moyens de négocier l'installation sur une autre terre. Qui, aujourd'hui, accepterait de recueillir une nation tout entière, fût-elle composée de seulement 10 000 habitants? Une nation qui a pour tout héritage un désert de pierre et de corail.

Libération

É D I T O R I A L

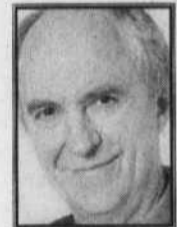
La solution Bouchard

Même redevenu simple citoyen, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard n'en reste pas moins une personnalité influente. Lorsqu'il parle en public, ce qui lui arrive rarement, il est écouté. Et lorsqu'il émet l'hypothèse d'un réseau de santé privé parallèle comme solution au problème de financement, on ne peut pas l'ignorer. De là à l'adopter, c'est une autre histoire...

Lorsque Lucien Bouchard parle de santé, il parle en connaissance de cause. C'est dans son corps que l'homme a expérimenté la capacité du corps médical à venir à bout de maux graves comme cette vicieuse bactérie mangeuse de chair qui lui a volé une jambe. En entrevue à RDI, mercredi dernier, M. Bouchard s'est souvenu de sa dramatique mésaventure, puis, répondant aux questions de l'animateur à propos du système de santé, il a avoué, pour la première fois, nous semble-t-il, que les si nombreux départs prématurés à la retraite, négociés en 1996, avaient été une erreur.

Aujourd'hui, redevenu libre-penseur, M. Bouchard s'est aussi permis, lors de cet entretien, de soulever l'hypothèse de création d'un «système privé d'appoint, mais vraiment privé. Il ne faudrait pas demander à l'État de payer [...]». Des cliniques privées pour «un certain éventail de soins», a-t-il précisé. Car «on ne peut pas en demander plus à l'État. [...] Il faudrait être pratique. Il s'agit de soigner des gens et de sauver notre système de santé qui présentement est à risque parce que les coûts augmentent tellement.»

Et pour illustrer qu'il ne s'agit pas d'une question idéologique, M. Bouchard a utilisé l'exemple de l'éducation où cohabitent des écoles publiques et privées. Comme le souhaite M. Bouchard, ne faisons pas de cette question une bataille idéologique. Notre système de santé a soif de gros sous et cette soif ne sera pas assouvie de sitôt. Mais voilà, même sans en faire «une religion», personne encore n'a trouvé de solution à la fois «pratique» et socialement acceptable.



Jean-Robert Sansfaçon

M. Bouchard se demande si la création de cliniques privées, «vraiment privées», ne serait pas une des solutions possibles. Il n'est pas le premier à poser la question... ni le dernier! Or, la chose est non seulement possible, mais elle existe déjà. Depuis quelques années, des médecins ont mis sur pied de ces cliniques très spécialisées, entièrement privées, tel le Centre de chirurgie orthopédique du Dr Nicolas Duval qui offre de remplacer hanches et genoux à des patients qui ne veulent pas attendre des mois avant de reprendre une vie normale. Ce genre d'établissement ne demande aucun financement à l'État puisque les médecins qui y pratiquent se sont retirés du système public comme la loi les y autorisait. Tout médecin peut faire ce choix et donc, rien n'empêche la création de telles cliniques, même très spécialisées.

À l'évidence, malgré le fait qu'il ait pris la peine de spécifier «qu'il ne faudrait pas demander à l'État de payer», ce n'est pas à cela que M. Bouchard fait allusion. D'ailleurs, sa comparaison avec le système d'éducation le prouve: nos écoles privées offrent le même diplôme que les écoles publiques, mais elles reçoivent de l'État à peu près 50 % de leurs coûts de fonctionnement, l'autre moitié étant à la charge des parents. Peut-on imaginer un tel partage en santé: des hôpitaux privés financés également par l'État et les patients?

Des raisons historiques surtout, mais aussi religieuses, de choix de formation et d'encadrement pédagogique expliquent l'existence du secteur privé en éducation. Qu'est-ce qui justifierait un calque de cette formule en santé? Peu de choses en vérité, si ce n'est une économie de coûts pour l'État et l'accès plus rapide à certaines interventions pour le patient-client. Mais pour qu'un tel système fonctionne, il faut que les frais imposés aux patients soient beaucoup plus élevés que les coûts de fonctionnement afin d'intéresser des investisseurs et du personnel médical spécialisé. Auquel cas, on peut craindre un déplacement de spécialistes vers le privé et, par conséquent, une augmentation des listes d'attente dans les hôpitaux publics.

Pour le moment, très peu de gens, simples citoyens ou politiciens, souhaitent que l'argent devienne un facteur déterminant le moment venu de dresser les listes d'attente pour des traitements. Plus plausible est la création éventuelle de cliniques privées offrant certains services spécialisés, des chirurgies mineures, par exemple, mais financés entièrement par l'État et accessibles à tous, sans frais. Cette formule de cliniques affiliées aux hôpitaux proposée par la commission Clair réduirait les coûts, mais elle n'est certes pas une solution miracle. Et puisque l'imposition de ticket modérateur ne permettrait pas non plus de faire face à la croissance dramatique de coûts attendue pour les prochaines années, nous sommes probablement condamnés à devoir consacrer une part croissante de nos futurs revenus aux soins de santé dont toutes les études disent qu'ils sont globalement moins coûteux lorsque entièrement pris à charge par l'État.

DÉSUETS NOS HÔPITAUX ?



L E T T R E S

Un système d'éducation à deux vitesses

«Il [Lucien Bouchard] a fait valoir que le système à deux vitesses existe déjà en éducation et que plusieurs parents font des sacrifices pour envoyer leurs enfants à l'école privée tout en finançant quand même le système public par leurs impôts.» *Le Devoir*, le 6 août 2004. Et voilà! le problème du système d'éducation au Québec. Les enfants des classes plus aisées ne fréquentent que rarement les écoles publiques, surtout à Montréal, surtout au niveau secondaire. Ils n'ont que peu d'intérêt dans ces écoles, et le système public en souffre. Je sais parce que pendant 15 ans — le temps que mes enfants ont passé dans les écoles publiques pas loin de chez les Bouchard — j'ai essayé avec une pointe d'autres de obtenir l'appui nécessaire pour avoir les écoles publiques de qualité.

Maintenant, je constate que malgré les réussites de mes propres enfants, nos efforts n'ont pas porté assez de fruits. De transformer le système de santé en système pareil, en système à deux vitesses, sera une erreur énorme. Enlever les classes aisées du système public enlève aussi des sources importantes des pressions pour maintenir le système. En plus, les recherches en économie de santé démontrent que les systèmes privés ne donnent pas les résultats prétendus par leurs partisans. C'est une chimère que M. Bouchard soulève, hélas! J'aurai espéré mieux de lui.

Mary Soderstrom
Outremont

Les hôpitaux sales

Il y a un réel problème de propreté minimum dans l'ensemble des hôpitaux du Québec. J'ai pu le constater à plusieurs reprises et je suis loin d'être le seul. Dans ces milieux où la santé de ceux qu'on veut finalement recevoir après souvent de longues heures d'attente est au départ précaire et des plus fragiles, la saleté des lieux d'attente et d'hospitalisation est simplement honteuse et étonnante. La pro-

miscuité et l'indifférence soumet quotidiennement les «patients» à des risques qui n'ont rien à voir avec leur problème de santé. Ces milieux deviennent un danger supplémentaire à la survie des malades. Le ministre Couillard se permet de prendre à la légère un problème fondamental des milieux d'hospitalisation: le manque de vigilance et de conscience des administrateurs de ces centres de «santé». Je regrette que le ministre de la Santé tente de contourner une responsabilité fondamentale de sa mission: que les hôpitaux du Québec respectent les exigences élémentaires qu'on attend de ces milieux de soins et possiblement de guérison.

Jacques Léger
Morin-Heights

Stationnement à mobilité réduite

Cher Stationnement de Montréal, n'êtes-vous pas tenu de réserver des places aux automobilistes à mobilité réduite qui sont munis de la vignette délivrée par la SAAQ?

Je suis un utilisateur quotidien du parc de stationnement qui est situé non loin de l'hôpital Saint-Luc, au nord de René-Lévesque, rue (je crois) Hôtel-de-Ville; j'y stationne pour aller me baigner dans la piscine «thérapeutique» de l'hôpital. À une époque lointaine, il y a déjà eu (au moins) deux espaces réservés, du moins si l'on en croit les traces de peinture bleue que l'on peut encore discerner en étant très attentif... Mais comme les places sont rares en dehors de la période des vacances, personne ne remarque quoi que ce soit; d'ailleurs, je ne blâme personne, car je mets quiconque au défi de repérer rapidement les places qui ont déjà été réservées. Il me semble pourtant que vous êtes obligé, ne serait-ce que moralement, à titre de bon citoyen corporatif — ou n'est-ce pas plutôt une obligation légale? —, de fournir un nombre correct d'espaces réservés.

Ces espaces doivent, bien entendu, être marqués au sol de façon évidente, MAIS AUSI être indiqués de façon tout aussi évidente

par une affiche sur un poteau, de sorte que ce soit visible en hiver. Et, comme de raison, vous devriez ensuite prendre les mesures pour que cela soit respecté.

J'espère voir rapidement les changements nécessaires que vous ne manquez évidemment pas d'apporter.

Pierre J. Hamel
3 août 2004

Pour une culture médiatique différente

Il y a quelques mois, le Conseil de presse s'est interrogé (il faut le saluer) sur le travail des médias dans le cadre de ce qui est convenu d'appeler l'affaire Saint-Charles-Borromée. Il y a quelques semaines, le CRTC entreprenait de retirer sa licence à CHOI FM. La Cour suprême vient de rendre jugement dans le dossier impliquant M. Néron (dont il faut souligner le courage) et Radio-Canada. Bien que chacune de ces situations soit unique et distincte l'une de l'autre, il y a lieu d'observer qu'à différents titres, notre société est vigilante en ce qui a trait au travail des médias.

Nous jouissons encore aujourd'hui au Québec, et toutes proportions gardées, d'une presse plus équilibrée et plus respectueuse que celle de nos voisins du Sud et plus encore que celle en France et en Angleterre. Lorsque des corps constitués ou de simples citoyens rappellent aux médias que les intérêts médiatiques ne doivent pas avoir prédominance sur l'intérêt public et que les écarts de conduite peuvent aussi exister dans les médias, ils ne font que signaler qu'il y a une limite qu'on ne veut pas voir être dépassée chez nous en matière d'information. Le travail des médias doit être responsable (et il l'est très majoritairement) avant d'être spectaculaire. Construire sur ces bases n'entraîne en rien la liberté des uns et des autres.

Plus encore, cela fait peut-être de nous une société distincte à cet égard comme à bien d'autres. Tant mieux.

Benoît Gignac
4 août 2004

REVUE DE PRESSE

André Ouellet ? «Typiquement libéral fédéral»

Antoine Robitaille

André Ouellet, l'apparatchik libéral à la tête de la Société des postes, suspendu avec salaire depuis février pour avoir été «au cœur du scandale des commandites», a affirmé qu'il était «parfaitement normal» pour lui d'avoir réclamé, au cours des huit dernières années, deux millions de dollars pour des dépenses «de voyages et de loisirs sans les justifier». Une telle logique est «honteuse et inacceptable», écrivait mardi Peter Worthington, du *Toronto Sun*. «Mais elle est aussi typiquement libérale», ajoutait-il. Aussi libérale, dit Worthington, que la possibilité pour Ouellet de recevoir, malgré sa suspension, sa «prime annuelle» en plus de son salaire, ce qui indignait le chroniqueur: «A 400 000 \$ par année, il est déjà le fonctionnaire le mieux payé au pays.» Worthington dit que tout cela n'équivaut ni plus ni moins qu'à «piger dans le tiroir-caisse», ce qui «pour la plupart d'entre nous» apparaît «carrement abusif». Que Ouellet, lui, n'y voie rien de mal ne prouve qu'une chose: «Les membres les plus importants du Parti libéral croient vraiment que tout leur est permis.» Ce sentiment d'impunité vient du fait «qu'ils ont joué dans la dernière décennie d'un pouvoir quasi total». La preuve: Ouellet dit qu'il est «humiliant d'être suspendu» mais, note Worthington, «il ne semble pas trouver humiliant de continuer à recevoir son salaire». Autres choses «typiquement libérales»: que Postes Canada ait «octroyé des contrats à des firmes qui contribuaient au parti» ou que cette société d'État ait envoyé cinq fois Alfonso Gagliano en Italie pour que le ministre «voie prétendument à ses intérêts».

Worthington se demande «quelles autres surprises camouflées nous allons découvrir à propos des libéraux, qui ont été pourtant réélus». En tout cas, ironise-t-il, «tous

ceux qui ont voté pour Paul Martin et lui ont ainsi permis de rester premier ministre doivent être soulagés que les conservateurs, impopulaires mais honnêtes, n'aient pas accédé au pouvoir».

Mais selon James Travers, du *Toronto Star*, le cas d'André Ouellet est peut-être, de façon surprenante, exactement ce dont Paul Martin a besoin pour en finir avec certaines habitudes de «favoritisme qui donnent si souvent un air de république bananière à notre Dominion nordique». Ouellet est là depuis des lunes: il a été élu député en 1967 à l'âge de 28 ans. Il a occupé des postes clés dans tous les cabinets libéraux. Lorsqu'il a quitté le Parlement, en 1995, il est devenu président de Postes Canada. En 1999, il a été nommé p.d.g. Mais aujourd'hui, Ouellet est en passe de devenir le «dernier symbole de ce qu'il y a de pourri dans la capitale nationale». Et les symboles, comme on le sait, sont «extrêmement pratiques».

Ce qu'il y a «de plus intéressant chez Martin», écrit Travers, c'est précisément sa promesse de changer la culture d'Ottawa «en la saisissant par le cou et en la secouant jusqu'à ce qu'elle devienne quelque chose de plus moderne et de plus responsable». Cela requiert, écrit Travers, «une rupture profonde avec ces méthodes efficaces mais désormais discréditées, qui ont permis à Jean Chrétien de rester au pouvoir si longtemps et qui ont fait d'André Ouellet un des acteurs les plus durables et les plus puissants de la capitale».

Ainsi, en sévissant contre le symbole Ouellet, Paul Martin enverrait un «signal clair et fort» que les fonds publics ne sont plus «un puits partisan». Cela aurait plu-

sieurs vertus, dit Travers. D'abord, de contrer le «cynisme ambiant à l'égard du système démocratique qui suscite la désaffection politique». Ensuite, d'entamer une réforme de la bureaucratie fédérale «peu estimée et à l'éthique aplatie».

Il faudra donc, dit Travers, que les libéraux cessent d'être typiquement libéraux et qu'ils «établissent clairement la frontière entre l'intérêt du parti et celui du public». Par exemple, il faut que les règles d'octroi des contrats fédéraux soient «plus que des directives et que les milliers de nominations que le premier ministre effectue chaque année soient fondées sur le mérite». Alors que les premiers ministres fédéraux se montrent «méticuleux», cherchent patiemment des personnes talentueuses lorsqu'ils choisissent des juges à la Cour suprême, il n'en va pas de même des autres nominations. «Lorsqu'il s'agit des dirigeants d'entreprises de chemin de fer ou des sociétés de la Couronne, le processus est discrédité».

Selon Travers, Paul Martin semble prendre la réforme au sérieux. Un indice: il a maintenu en poste le «controversé Reg Alcock», président du Conseil du trésor, qui s'était permis de critiquer sévèrement l'administration publique fédérale cet hiver. «Martin compte sur l'expertise d'Alcock en cette

matière pour mettre sur pied le programme «Results for Canadians» que les libéraux ont promis il y a des années. Travers estime que, pour changer le système véritablement, «des mandarins devront sentir que les politiciens au-dessus d'eux prennent la réforme assez sérieusement pour se réformer eux-mêmes d'abord». Bref, il faut en finir avec le «style politique des années 50», que Jean Chrétien a parfaitement incarné, par exemple en plaçant André Ouellet à Postes Canada, Jean Pelletier à

La presse



du Canada

IDÉES

Jugement de l'affaire Gilles Néron

La Cour suprême risque d'engendrer une prudence excessive chez les ombudsmans

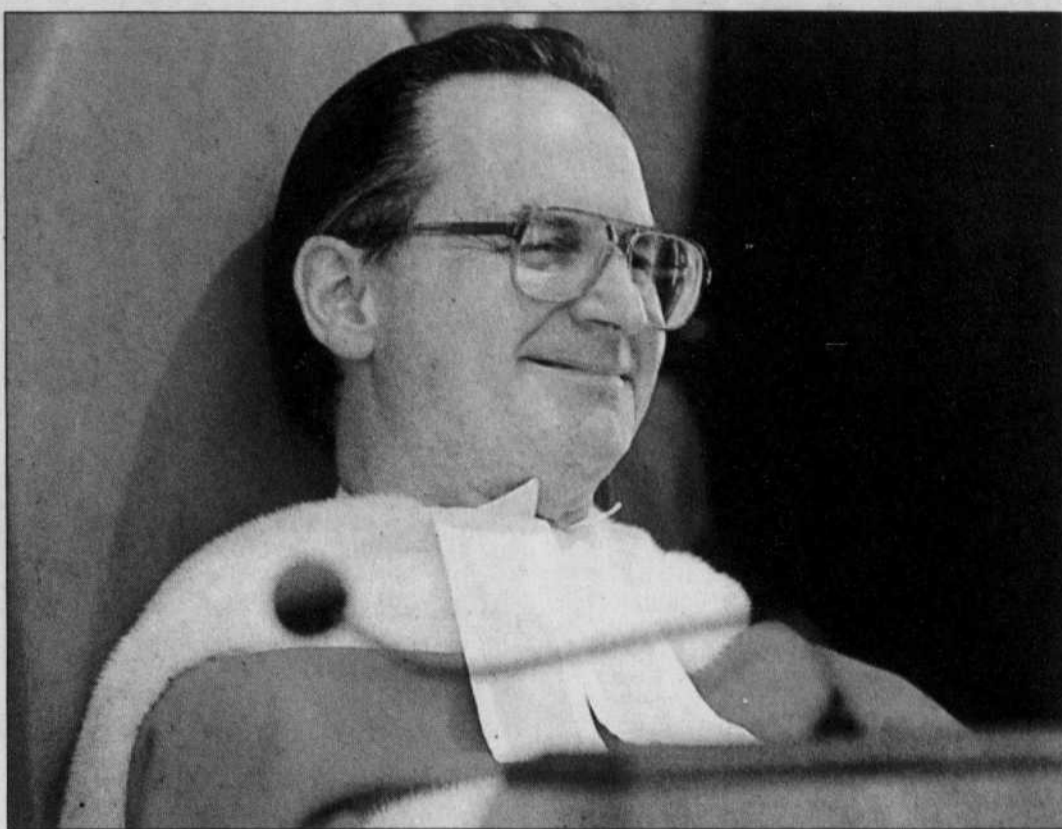
MARIO CARDINAL
Ex-ombudsman à Radio-Canada

La Cour suprême a maintenu le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Gilles Néron contre Radio-Canada. Comme dans le cas du jugement Tellier en première instance, je retrouve, dans l'argumentaire, des extraits de la décision que j'ai rendue en ma qualité d'ombudsman le 12 juillet 1995 à la suite de la plainte déposée à mon bureau par M. Néron. J'y retrouve surtout, abondamment citée, l'expression «règlement de comptes» que j'avais employée dans ma décision pour juger du reportage du Point.

Je regrette aujourd'hui de l'avoir empruntée. Je lui donnais alors son sens premier qui correspond à l'action de se faire justice soi-même. Et non celui que lui donne le juge Mailhot de la Cour d'appel, à savoir une vengeance des journalistes envers la Chambre des notaires. Si j'avais su, à l'époque, que les tribunaux se serviraient de la décision que j'ai rendue dans ce cas et de l'expression que j'ai utilisée pour appuyer une sanction totalement démesurée à l'endroit de Radio-Canada, j'en aurais certainement atténué la portée. Ce qui m'aurait amené à rendre une décision qui n'aurait pas correspondu parfaitement à l'évaluation que j'ai faite du reportage du Point. La qualité première de la fonction d'ombudsman est l'indépendance: la personne qui occupe cette fonction ne doit en aucun temps sentir une ombre penchée sur son épaule, à plus forte raison celle des tribunaux. Au bureau de l'ombudsman comme dans les salles de rédaction, les précautions déraisonnables — à ne pas confondre avec la conscience professionnelle — seraient de bien mauvaises conseillères.

Dans *Le Devoir* du mercredi 4 août, André Giroux, juriste et journaliste, écrit que la Cour suprême est allée beaucoup trop loin. «Avec le soutien de l'ombudsman de Radio-Canada», dit-il. C'est oublier un peu vite que j'étais également poursuivi par M. Néron, au même titre que Radio-Canada. Pour avoir rediffusé le reportage du Point à l'émission *L'ombudsman* que j'animaux à l'époque, qui me permettait, d'un souci de transparence qui honore Radio-Canada, d'informer le public de l'application de sa politique journalistique. Cette émission est disparue des ondes, notamment parce que le juge Tellier de première instance a émis l'avis que «l'ombudsman doit obtenir une autorisation préalable des plaignants avant de commenter en public les plaintes qu'il reçoit et les décisions qu'il rend». Ce qui m'apparaît comme une ingérence inappropriée dans le pouvoir éditorial de la Société. Et, contrairement à ce que dit M. Giroux, je n'ai jamais prétendu que les médias avaient l'obligation de diffuser les critiques qu'ils reçoivent. Ce que j'ai soutenu, c'est que si un média décide de diffuser une critique qui le concerne, il doit le faire équitablement.

Avec le jugement de la Cour suprême, les ombudsmans devront faire preuve d'une prudence excessive, de peur que leur décision ne serve à consolider des poursuites en diffamation. Déjà, l'ombudsman de Radio-Canada renonce à analyser une plainte s'il a des indications claires que le plaignant entend également recourir aux tribunaux. Devra-t-il désormais demander explicitement au plaignant de renoncer à toute poursuite s'il veut que sa plainte soit analysée à



Le juge Ian Binnie fut le seul dissident dans la cause Néron c. Radio-Canada. Selon Mario Cardinal, ex-ombudsman à la société d'État, le jugement de la Cour suprême aura des conséquences lourdes dans les salles de rédaction, car «le droit remplace graduellement les principes journalistiques».

la lumière de la politique journalistique? S'il est marqué d'une prudence excessive, le rôle de l'ombudsman en sera immensément affecté dans sa réputation et dans son exercice. S'il impose au plaignant le choix entre une analyse selon les normes journalistiques et le recours aux tribunaux, certains principes fondamentaux de droit de la personne risquent d'être battus en brèche.

Il importe que les ombudsmans continuent de remplir librement leurs fonctions avec l'assurance qu'un manquement à l'équité ne constitue pas automatiquement une faute civile, une opinion qui a été émise par le juge Otis de la Cour d'appel mais que la Cour suprême n'a pas retenue.

Depuis le jugement du juge LeBel, Radio-Canada c. Radio-Sept-Îles Inc. (1994), qui établissait que le non-respect des normes journalistiques constitue le fondement de la faute aux termes de la loi sur la diffamation, les tribunaux se sont arrogés graduellement le pouvoir de déterminer les paramètres d'application de ces normes. Ils le feront encore davantage avec ce jugement de la Cour suprême, où siège maintenant le juge LeBel.

Les conséquences sont lourdes dans les salles de rédaction. Le droit remplace graduellement les principes journalistiques. En judiciarisant, en quelque sorte, les guides de déontologie, la Cour suprême invite les entreprises de presse à renoncer à se doter de normes professionnelles, à les garder confidentielles si elles en ont, comme le font les grands réseaux de télévision américains et singulière-

ment CNN, à mouler leur guide dans les contraintes du droit ou encore à installer un filet juridique automatique autour de tous leurs reportages. Pourtant, les distinctions entre le droit et la déontologie sont importantes. Contrairement au droit, codifié et rigide, la déontologie journalistique introduit des notions de pertinence de l'information, de respect de la personne, d'intérêt public, de protection de la justice sociale, d'humanité, qui n'ont rien à voir avec le droit et qui appartiennent à l'univers plus subtil de la conscience professionnelle. Tantôt plus limitative, tantôt plus permissive, la déontologie établit des paramètres dont la souplesse permet le recours au jugement éditorial qui constitue le fondement d'une presse éclairée.

Il est dans la tradition des entreprises de presse de reconnaître les erreurs qui parfois peuvent se glisser dans les reportages. Se pourrait-il que, désormais, ce genre de démarche journalistique, inspiré de l'équité, soit interprétée comme une reconnaissance de culpabilité et en même temps comme une manifestation de sa bonne foi susceptible de réduire les dommages? Le jugement de la Cour suprême mène aussi à ce genre d'interrogation.

Ce jugement est regrettable, tant par l'énormité des dommages imposés à Radio-Canada que par l'utilisation abusive d'une décision de l'ombudsman, à l'époque basée sur les Normes et pratiques journalistiques, maintenant devenue un facteur déterminant dans la conclusion du souverain tribunal «que la SRC a intentionnellement diffamé M. Néron».



Denise Bombardier

La Parenté

Le mot fait vieux, désuet, et pour certains agaçant. La parenté implique évidemment la filiation et dans le Québec actuel, toutes générations confondues, on aime croire que les vertus de l'amitié sont en train d'enterrer les anciennes vertus familiales. D'ailleurs, les adjectifs pour qualifier la famille élargie ou restreinte sont rarement positifs. Comme si les liens amicaux seuls représentaient le ciment d'une société qu'on voudrait, jusqu'à l'obsession, à l'avant garde de ce que l'on croit être le progrès.

Sans doute, ces semaines de vacances dans la France d'en bas, pour parler comme le premier ministre actuel du pays Jean-Pierre Raffarin, m'obligent à comparer nos deux mentalités, donc nos deux façons d'envisager les rapports sociaux. La France en vacances, c'est la France de la famille nucléaire mais aussi celle de la parenté. Comme dans les films, les vacanciers se déplacent ou se retrouvent en tribus, à trois, voire quatre générations confondues. Les mamies et les papas accueillent leurs enfants, petits-enfants, cousins, oncles et tantes et tout le monde s'entasse dans des maisons confortables ou moches, dont la caractéristique principale est d'appartenir, par legs la plupart du temps, à un membre de la famille. On vit donc entre soi, dans des murs qui ont vu vivre les générations précédentes. Cela s'appelle la transmission du patrimoine, une valeur toujours importante dans ce que Georges W. Bush a qualifié de Vieille Europe. Cette tradition, n'est-ce pas le contraire de l'aliénation, entendu dans son sens le plus fort, à savoir d'être étranger à soi-même, puisque les lieux habités sont chargés des fantômes et des souvenirs du passé commun.

Quant à ceux qui se retrouvent dans des petits hôtels, ils se déplacent aussi avec les grands-parents, apparemment heureux de s'occuper des bébés, brailleurs ou pas, ou d'engueuler leurs enfants parents, ou vice versa. Souvent, ils reviennent depuis des décennies dans ce que l'on appelle si justement en France les pensions de famille. Même les Parisiens de gauche ou de droite, snobs, BCBG, revendicateurs d'affranchissement social, n'échappent pas à l'aimant parental. Ils se retrouvent autour des patriarches, s'émouvent de leurs souvenirs d'enfance et transmettent à leurs enfants le même attachement. Ils écrivent plus tard, s'ils sont romanciers, que ces messes familiales estivales sont la clé de voûte de leur imagination littéraire.

Quoi qu'on en dise, l'individualisme, cette caractéristique d'une Amérique du Nord dans laquelle le Québec ne peut revendiquer aucune distinction, n'a pas atteint l'Europe avec la même brutalité. Sur ce continent, tout changement social profond est freiné par le poids des traditions et de l'histoire. En ce sens, il est difficile d'appliquer le *tabula rasa* du passé, apparemment si attirant pour nombre de Québécois. C'est avec insouciance, témérité, aveuglement que la génération des *baby-boomers* a fait sauter les verrous de la société dont elle avait hérité. Les *baby-boomers* ont agi à la manière des artificiers au moment de la mise à feu des illuminations qui éclairent le ciel pour l'éblouissement des spectateurs mais qui s'éteignent vite, laissant ces derniers sur leur faim. Ces mêmes *baby-boomers*, accrochés à leurs vingt ans «*peace and love*», *stone* et bougalou, pour parler comme Robert Charlebois, ont du mal à se comporter comme des gens de leur âge, c'est-à-dire des grands-parents. L'amour de leurs petits-enfants «*quand ils en ont*» se vit beaucoup à travers les photos des bébés de leur progéniture dans leur portefeuille, qu'ils montrent à gauche et à droite sur les terrains de golf de Floride ou d'ailleurs.

Quant voit-on chez nous dans la rue des adolescents avec leurs grands-parents comme cela est fréquent en France? Le «*ya rien là*» des années 70 a été remplacé dans la bouche de la génération moins lyrique qu'euphorique par le «*j'ai donné*». Et disons-le, ce sont avant tout les grands-mères, ces cinquante-naires fringantes et toujours d'attaque qui parlent ainsi. Normal, on ne veut pas jouer la mémé ou la tante quand on est encore sur le mode séduction à la recherche des mâles introuvables.

L'éclatement de la famille, ce fut donc également la perte de la parenté, ce réseau de filiation qui construit aussi l'identité et évite de nous croire les mutants d'une génération spontanée. Le Canada français de jadis n'est plus «*terre de nos aïeux*» mais celle de nos amis. Or, le problème de l'amitié, c'est qu'elle n'est pas transmissible. Elle s'éteint avec ceux qui la vivent. Elle n'a de continuité que l'histoire d'une seule vie. Impossible d'en faire la base d'une institution sociale avec ce qui s'ensuit, à savoir une éthique et des lois. Impossible aussi de s'y référer en tant que lieu de mémoire collective, ni même de mémoire individuelle. En se privant de parenté, l'on perd aussi ses repères essentiels qui sont ceux de l'héritage. Ce n'est pas le diabète de nos amis qui explique le nôtre mais plutôt celui des membres de notre famille. La nature reprend ainsi ses droits en quelque sorte.

D'autre part, la famille recomposée est une panacée à la famille telle qu'on la connaît, puisqu'elle est le fruit de rupture et non de continuité. Avoir trop de parenté par une alliance circonstancielle, ne serait-ce pas comme ne pas en avoir? L'addition des grands-mères, des grands-pères, des demi-frères et des quarts de sœurs demeure une entreprise plus expérimentale que vivante. Le sentiment d'appartenance à une descendance ne peut pas être à la merci des modes de l'époque.

denbombardier@earthlink.net

Duplessis face au déséquilibre fiscal: l'impôt québécois de 1954

ROBERT COMEAU

Professeur au département d'histoire et titulaire de la chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec de l'UQAM

Depuis 50 ans, le partage de la fiscalité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec est l'objet d'une lutte continue. La question du déséquilibre fiscal est toujours d'actualité. Face à l'étranglement financier dont le gouvernement du Québec fut victime en 1939, Duplessis, à son retour en politique en 1944, fit de l'autonomie fiscale une priorité. Il refusa en 1951 que le fédéral finance les universités québécoises et mit en place la commission Tremblay en 1953 pour dénoncer les ingérences fédérales dans le domaine des compétences du Québec.

Il y a 50 ans, face au déséquilibre fiscal, le gouvernement de Maurice Duplessis, à la surprise générale, faisait voter le 24 février 1954 un impôt provincial sur le revenu des particuliers de 15 % et exigeait d'Ottawa que cet impôt soit déductible de l'impôt fédéral. Godbout l'avait fait en 1940 mais y avait renoncé dès 1942 à cause de la guerre. La loi fut donc votée en février, mais on n'a pas su avant l'automne suivant si le gouvernement fédéral rendait cet impôt québécois déductible du sien, ce qui ne se conclura qu'en janvier 1955. Louis Saint-Laurent proposait que les provinces se financent par des subventions fédérales. Le premier ministre fédéral défendait l'idée que les provinces devaient être subventionnées par Ottawa et présentait cette dépendance du Québec comme normale et inévitable. Les intellectuels fédéralistes de l'entourage de Maurice Lamontagne qui partageaient ce point de vue furent vivement contestés par les intellectuels nationalistes, les journalistes du *Devoir* tels André Laurendeau, Pierre Laporte et Gérard Filion et l'historien de l'École de Montréal, Michel Brunet. Dans ce combat, de façon surprenante, le jeune Trudeau appuya Duplessis alors que Jean Lesage, alors ministre à Ottawa, suivait la ligne du Parti libéral du Canada.



TELE-QUEBEC

Face au déséquilibre fiscal, le gouvernement de Maurice Duplessis faisait voter en 1954 un impôt provincial sur le revenu des particuliers de 15 % et exigeait d'Ottawa que cet impôt soit déductible de l'impôt fédéral.

Duplessis a mené la lutte jusqu'au bout, expliquant à la population l'importance d'être «*maître chez soi*» sur le plan fiscal et comment la centralisation fiscale entraînait la centralisation politique. Il fit valoir l'importance pour le Québec de disposer de moyens fis-

caux pour exercer ses propres pouvoirs. Le Parti libéral de G. E. Lapalme commit l'erreur de s'opposer totalement à l'instauration de cet impôt. Il se trouva en fort mauvaise situation lorsqu'à l'automne 1954 Saint-Laurent a dû céder sous les pressions populaires et accepter une déductibilité de 10 %.

Grâce à ce nouvel impôt créé en 1954, les grandes réformes de la Révolution tranquille furent rendues possibles. Après ces 10 %, Jean Lesage réclama 25 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et Daniel Johnson encore davantage. Ce pourcentage continuera d'augmenter: 16 % en 1962; 28 % en 1967. En 1965 et en 1966, avec la possibilité pour la province de se retirer des plans conjoints, des abattements d'impôts permirent au gouvernement du Québec de financer ses propres régimes de santé et d'éducation.

Puis vint Trudeau en 1968. Avec les régimes successifs de Trudeau, Chrétien et Martin, la centralisation fédérale reprit de plus belle, le fédéral s'impliquant tant dans l'enseignement universitaire et la recherche que dans le secteur de la santé. Le gouvernement du Québec reprit le discours de la dénonciation du «*déséquilibre fiscal*» que le gouvernement fédéral de Martin refuse de reconnaître alors que les conclusions de la commission Séguin de 2002 font état du déséquilibre entre les besoins financiers croissants en santé et en éducation de la province et les ressources qui s'accroissent à Ottawa.

Cette fois, le gouvernement libéral de Jean Charest saura-t-il défendre les intérêts du Québec, reprendre la lutte contre le déséquilibre fiscal et obtenir du gouvernement d'Ottawa les ressources demandées?

Aujourd'hui, certains demandent que la TPS perçue par le gouvernement du Québec demeure au Québec, d'autres que le Québec obtienne d'autres points d'impôt.

Les demandes actuelles du Québec rappellent singulièrement le combat de Duplessis contre le déséquilibre fiscal. Mais Duplessis a fait preuve d'un peu plus d'audace dans ce combat. Même si Ottawa dispose de plus de moyens financiers, c'est finalement l'appui populaire qui sera déterminant.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels); Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpé (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rémy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Trifaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Busséti et Manon Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilys Hamelin, Alexandre Shields (commentaires); Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Prunet, Micheline Ruelland, Nadia Sobal, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Lemaitre, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Zennaro, coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation, Geneviève Duguay, Monique Heuroux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Montréal, mercredi 1er août 1945

VOLUME XXXVI — No 174

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 ST. NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FÊTES
Administration: 3361
Édition: 2984
Gérant: 3361

Semaine du 2 au 8 août 1945

8 août 1945

La bombe atomique a détruit 60 pour cent de Hiroshima

Tokyo soutient que le droit international ne permet pas aux belligérants de recourir à n'importe quel moyen de destruction

La méthode Gengis Khan — Menace pour l'avenir

Les autorités navales états-uniennes, s'appuyant sur des photographies aériennes prises lundi, estiment que la bombe atomique lancée sur Hiroshima, au Japon, a tout détruit dans une zone de 4.1 milles carrés, soit 60 pour cent de la superficie de la ville; dans cette zone on a supprimé cinq objectifs industriels. Il y a cependant des dommages considérables dans le reste de la ville autour de la zone de destruction totale. On révèle que la superforteresse qui a jeté ce projectile — un B-29 — a ressenti le choc bien qu'il fût à une distance de dix milles.

On peut imaginer les résultats au centre d'une ville dont la population est estimée à 343,000 habitants et qui a une superficie totale de 6.9 milles carrés; c'est-à-dire, pour prendre une comparaison avec Montréal, que Hiroshima est un peu moins grand que notre quartier Mercier, et un peu plus grand que notre quartier Ahuntsic; la densité de cette population est d'environ trois fois celle de Montréal.

Si la proportion de 60 pour cent valait pour les victimes, cela signifierait plus de 200,000 tués et blessés. La plus grande hécatombe antérieure par un seul bombardement c'était celle de Dresde, où l'on a dit qu'il y avait eu 70,000 victimes; or il s'agissait des ravages causés par des centaines de gros bombardiers.

Les renseignements de source japonaise confirment les constatations des autorités navales états-uniennes. La radio de Tokyo rap-

porte aujourd'hui que Hiroshima a été complètement détruit, que les morts sont trop nombreux pour qu'on puisse les compter. Presque tous les êtres vivants, hommes et animaux, ont été supprimés par la bombe atomique. Ceux qui se trouvaient dehors ont été brûlés à mort, tandis que ceux qui étaient dans les maisons ont été tués par la chaleur et l'indescriptible pression causée par l'explosion. Les autorités ne peuvent donner de chiffre sur le nombre des victimes parmi les civils et s'efforcent de secourir les survivants dans la ville en ruines. La destruction a été si étendue que même les postes de premiers soins ont été détruits; il a fallu envoyer des équipes de secours de tout le district environnant. Les cadavres sont dans un état tel qu'il est le plus souvent impossible de les identifier; même les blessés sont tellement brûlés qu'on éprouve des difficultés à les repérer parmi les morts.

Les Japonais protestent et affirment que l'emploi de cette arme est une violation du droit international; que les belligérants n'ont pas le choix illimité des moyens de destruction de l'ennemi. Ils disent que ces méthodes de combat dépassent en cruauté les atrocités perpétrées par Gengis Khan dans l'Inde et en Afghanistan. Il est difficile de nier à-propos de cette comparaison; les Mongols exterminaient tous leurs ennemis; ils passaient au fil de l'épée même les

femmes et les enfants; cela réglait évidemment une foule de problèmes d'après-guerre et dispensait le vainqueur d'occuper le pays. Mais les Mongols ne se battaient pas au nom de la civilisation démocratique. Sans doute les Alliés ne veulent obtenir que la reddition du Japon; mais pour cela, pour faciliter leur victoire et s'épargner des pertes ils sont prêts à exterminer toute la population des villes. Ce système est difficilement conciliable avec les principes démocratiques, avec la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il ne saurait être admis qu'un pays, pour ménager ses soldats, recoure à des moyens susceptibles de détruire la moitié ou plus de toute la population du pays ennemi.

Il faut aussi penser à l'avenir. [...] Aujourd'hui les Alliés disent: Les Japonais n'ont qu'à se rendre, s'ils ne veulent pas être détruits; mais qu'advient-il le jour où deux pays puissants se servent réciproquement de tels engins de destruction?

Des commentateurs professent que cela n'arrivera pas, et que la bombe atomique, mise au service de l'organisation internationale [l'ONU], assurera la disparition des conflits armés. Mais qu'est-ce que l'organisation internationale, d'après le plan conçu à San Francisco? C'est à toutes fins pratiques la domination du monde par les cinq grandes puissances [Chine, États-Unis, URSS, Royaume-Uni

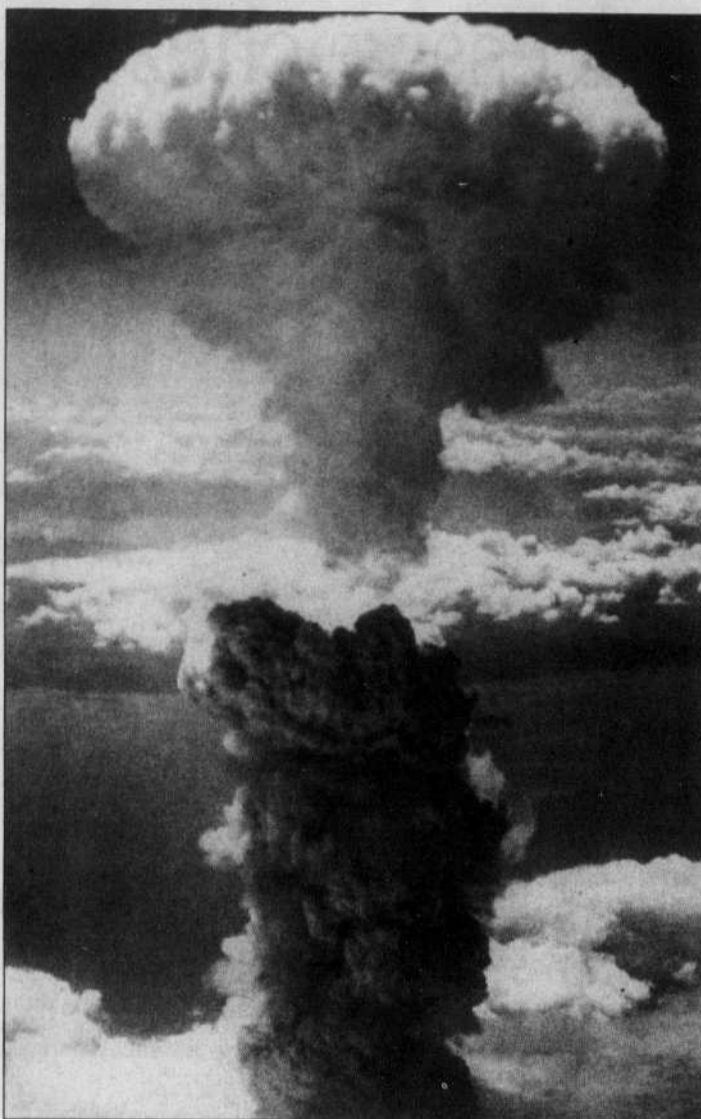


Photo prise le 6 août 1945 de l'explosion nucléaire sur Hiroshima, effectuée par l'armée américaine.

et France] qui se sont attribué des droits de veto même contre toute modification de la Charte mondiale. Ces pays si jaloux de leur puissance qu'ils n'ont pas voulu la soumettre à la nouvelle société des nations, abandonneront-ils plus volontiers leurs armes? L'armée internationale projetée, dont les grandes puissances seront maîtresses, n'empêchera pas chacune des Cinq de rester bien armée; déjà les programmes s'esquissent

pour une intensification du service militaire à travers le monde. Puisque la paix va demeurer si précaire, il est d'autant plus important de ne pas établir le principe que tout est permis dans la guerre. Si le sentiment de la justice et de l'humanité n'est pas assez fort pour imposer des bornes, ceux qui disposent aujourd'hui de ces armes devraient penser qu'elles pourront un jour servir contre eux.

2 août 1945

Bloc-notes

(par Louis ROBILLARD)

Dorothy Thompson et le procès Pétain

Dorothy Thompson, dans le Standard, porte ce jugement très juste sur le procès Pétain: "En principe, Pétain subit un procès régulier devant une cour de justice française; en pratique, il est traduit devant un tribunal révolutionnaire. Il subit un procès politique dont l'issue est réglée d'avance..."

Ce n'est pas un homme qui se trouve à la barre, mais toute une politique; beaucoup plus encore: la France elle-même se constitue à la fois l'accusatrice et l'accusée...

La France renouvelle le vieux rite du sacrifice du sang, par lequel les tribus et les peuples entendaient laver leurs fautes et manifester leur conversion... La France veut désavouer son passé. Pour cela, elle a choisi comme holocauste et symbole un maréchal et un héros de la Grande Guerre. L'enjeu du procès est plutôt une répudiation collective qu'une condamnation personnelle.

... La masse des Français a collaboré dans les prodromes de la défaite et dans la défaite elle-même; ils veulent se disculper dans la personne d'une grande victime.

... Si Pétain n'était pas si profondément Français, il ne pourrait servir de symbole", conclut la chroniqueuse. Pour elle, le Maréchal sera condamné à mort mais sa sentence sera commuée.

Tribunal révolutionnaire, procès politique, rappel des immolations antiques, voilà comment apparaît à Madame Thompson la cause qui se plaide devant la Haute-Cour de France.

Ce témoignage vaut d'être cité.

4 août 1945

Le bruit

Les neurologues estiment que l'atmosphère bruyante où vivent les citadins est la cause de graves déséquilibres nerveux, qui insensiblement, conduisent à une sorte d'instabilité mentale.

En dehors de tout souci médical, il est certain que nous vivons sous le signe du vacarme; et c'est chose étrange que des millions de gens se résignent à une existence semblable.

A Montréal, c'est pendant tout l'été et à journée longue une sorte de cirque permanent dans nos rues, de camions lancés à grande vitesse sur la chaussée ondulante et qui font trembler vitres et maisons, d'autos qui cornent à n'en plus finir, pour tout et n'importe quoi, parce qu'elles excèdent la vitesse raisonnable, et de gens qui jusqu'aux petites heures paraissent en criant et hurlant, sans souci des autres qui doivent se reposer pour le travail matinal du lendemain.

On peut y voir, sans doute, une nouvelle preuve de la merveilleuse faculté d'adaptation qui permet aux humains de s'accommoder des régimes les plus saugrenus et les plus nocifs. Mais ce n'est pas une raison pour que les citadins se condamnent volontairement à une vie insensée.

Dans un pays vaste comme un monde, nos citadins habitent dans des niches à chiens; ils vivent dans une atmosphère enfumée, dans la suie et la poussière. On fait de pressantes campagnes pour l'hygiène personnelle, mais on prend comme fait acquis le débrillé et l'à-peu-près en santé publique. C'est le problème principal de l'urbanisme qui se résume en somme à une affaire de sens commun et d'intérêt général. [...]

Il est tout de même stupide que des centaines de milliers d'êtres humains s'infligent d'innombrables ennuis, et continuent à mener une existence ahurie, faute d'un peu de logique.

Montréal a de beaux règlements contre le bruit. Mais ils existent surtout dans les statuts municipaux où ils dorment paisiblement. La bonne ville de Toronto, si l'on en croit le journal Globe and Mail, est dans la même situation, et il paraît qu'à certaines heures Jupiter ne s'entendrait pas tonner, dans le vacarme universel des radios, autos, motocyclettes,

avions, locomotives, tramways, sans compter les infernales boîtes à musique dont les restaurants de bas étage se servent pour écorcher l'ouïe du client et lui faire oublier la mauvaise qualité de la nourriture.

Il serait injuste toutefois d'en tenir les policiers responsables. Outre que leurs effectifs sont noirement insuffisants, ils ne peuvent tout contrôler et régenter. Il appartient à chaque citoyen de faire sa part, ce qui sera toujours le moyen le plus pratique. Comme dit le proverbe chinois: si chacun nettoie le devant de sa porte, la rue sera propre.

Alexis GAGNON

6 août 1945

"Nous sommes un témoignage..."

Trois-Rivières 6 (D.N.C.). — "La manifestation de ce jour devra avoir des conséquences pour notre diocèse et pour le monde entier. La nation canadienne-française est catholique de naissance. Elle se doit de conserver ce trésor et elle doit à Dieu de le faire fructifier.

Nous sommes un témoignage pour enseigner aux autres peuples matérialistes que l'homme n'est pas sur la terre pour seulement gagner des dollars mais surtout pour mériter le Ciel. C'est là sa fin, c'est là qu'il tend. Nous sommes un peuple apôtre sur la terre d'Amérique. Nous devons mettre toujours notre confiance dans le signe de la Croix."

C'est en ces termes que S. Exc. Mgr A.-O. Comtois terminait hier midi l'allocution qu'il a prononcée à l'issue de la messe pontificale célébrée en plein air au reposoir érigé sur le calvaire de St-Elie de Caxton, lors de la clôture des fêtes qui marquent depuis une dizaine de jours le cinquantième anniversaire de ce lieu de pèlerinage. [...]

Le sermon fut prononcé par le R. P. Antonio Audet, Franciscain, de Sherbrooke, qui exalta la vie chrétienne et incita les fidèles à remplir chrétiennement toutes leurs journées, pour mériter les grâces de la Croix du calvaire.

6 août 1945

Noirs vs Château Frontenac

Québec, 6 (D.N.C.). — Deux noirs de New-York, un médecin et sa femme, viennent d'obtenir du juge Oscar Boulanger, de la Cour supérieure, une injonction temporaire ordonnant à la compagnie du Château Frontenac et à ses officiers de cesser, jusqu'au 9 août à 5 h. du soir, de leur interdire l'accès à la salle à manger et des autres pièces accessibles aux hôtes réguliers.

D'ici là, les requérants continueront les procédures pour l'obtention d'une injonction permanente. Ils réclament en même temps une somme de \$900 en dommages.

Cette cause, probablement unique en son genre dans les annales judiciaires de Québec, a été inscrite samedi en Cour supérieure de Québec par Me Edouard Laliberté. Les requérants sont le Dr George Dows Cannon, médecin-chirurgien de New-York, et sa femme, Lillian Moseley.

La requête pour l'obtention d'une injonction interlocutoire, en attendant le jugement final sur l'injonction permanente et les dommages, a été présentée devant M. le juge Boulanger, accompagnée d'un affidavit.

Elle allègue les faits suivants: Les requérants sont des citoyens respectables de New-York et jouissent d'une bonne réputation; à la suite d'une réservation, ils ont été admis au Château Frontenac le 29 juillet, chambre 4119, pour la période s'étendant jusqu'au 11

août, à raison de \$12 par jour pour le logement et la pension; le 1er août on leur a refusé l'entrée de la salle à dîner en leur donnant pour motif, en langage voilé, qu'ils étaient des noirs; et le jour suivant, on les a avertis que l'interdiction s'appliquait aux divers services de l'hôtel, comme la salle à dîner, le bar, etc.; ces restrictions réduisent la valeur des accommodations fournies aux requérants et sont contraires à la loi parce qu'elles sont formulées sans juste cause et uniquement basées sur les préjugés de races.

En conclusion, la requête demandait l'émission d'un bref d'injonction interlocutoire enjoignant à la compagnie défenderesse de cesser d'interdire aux requérants l'accès de la salle à dîner et des autres services publics.

Elle demandait de plus que cette injonction soit ensuite déclarée absolue et permanente, sans préjudice à la réclamation en dommages.

Dans son jugement intérimaire formulé sur présentation de la requête, le juge dit que les requérants étant à première vue justifiés de se prévaloir du remède demandé, il joint à la compagnie et à ses officiers de cesser leur refus de recevoir les requérants comme hôtes réguliers jusqu'au 9 août à 5 heures du soir.

Le débat judiciaire sur le mérite même de la cause s'engagera plus tard.

7 août 1945

Double sauvetage

Un garçonnet de 11 ans, André Généreux, dont les parents demeurent à 241, rue Saint-Philippe, a failli se noyer, vers 6 heures, hier soir, lorsqu'il est tombé dans le canal Lachine, entre les rues Turgeon et Ambroise. Le garçonnet longeait le canal en bicyclette lorsqu'il a fait une fausse manoeuvre et est tombé dans une profondeur de 20 pieds d'eau. Un ouvrier d'une vingtaine d'années, André Leduc, qui revenait de son travail, a entendu les cris du jeune garçon lorsque celui-ci est remonté à la surface des eaux pour la deuxième fois. M. Leduc a alors plongé et a réussi à sauver le bambin. Après avoir sorti le jeune Généreux, Leduc a de nouveau plongé pour sortir la bicyclette.

3 août 1945

Convention nationale des Indiens

L'on a annoncé hier que la Fraternité des Indiens d'Amérique du Nord a convoqué une grande convention à Ottawa pour le 10 septembre. La conférence durera trois jours. Cette conférence discutera des questions suivantes: l'établissement d'une Commission royale pour les affaires indiennes; l'exemption de payer l'impôt sur le revenu pour les Indiens; les pensions de vieillesse et enfin la représentation des Indiens à Ottawa par des personnes d'origine indienne.

Foufure

Les plus beaux styles, la qualité et les valeurs réelles offertes durant notre VENTE de MI-ÉTÉ en font un VRAI SUCCÈS...

VOYEZ PAR VOUS-MÊMES...

SEAL FRANÇAIS (laine)
depuis \$125 jusqu'à \$275

LAPIN BRUN
depuis \$155 jusqu'à \$195

CHAT SAUVAGE
depuis \$175 jusqu'à \$395

MOUTON DE PERSE
depuis \$255 jusqu'à \$795

SEAL D'HUDSON (rat musqué)
depuis \$375 jusqu'à \$595

RAT MUSQUÉ
depuis \$275 jusqu'à \$395

TEL. CH. 3181 1473 rue Amherst

Ouverts de 9 h. à 5 h. 30
Fermez le samedi jusqu'à la fin d'août

DUPUIS

Le Parfumeur
D'ORSAY

présente ces parfums
CHEZ DUPUIS

EAU DE COLOGNE
CHERRY BLOSSOM... 1.50
CHERRY... 1.50
LE SANDY... 2.50
INTOXICATION... 2.50

CHERRY BLOSSOM... 1.50
CHERRY... 1.50
LE SANDY... 2.50
INTOXICATION... 2.50

Dupuis Frères